PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne mardi 14 avril 2020

Soutien alimentaire pour les plus fragiles en Guyane

Le respect des mesures de confinement et les restrictions à la circulation des personnes, indispensables pour empêcher la diffusion du virus, compliquent l'accès aux moyens de subsistance des populations les plus fragilisées.

Or, les personnes les plus fragiles doivent faire l'objet d'un intérêt particulier afin de garantir leurs besoins les plus fondamentaux.

Le Gouvernement va mettre en place **un financement exceptionnel pour l'aide alimentaire en Guyane d'un montant de 1,2M€,** de manière complémentaire aux chèques services déjà attribués pour les populations les plus fragiles du département.

L'action de l'Etat en Guyane en matière d'aide alimentaire repose sur deux piliers : la plateforme alimentaire de la Croix Rouge française et la distribution de chèques services / bons alimentaires.

La plateforme alimentaire de la Croix Rouge Française

Plus de 17 tonnes d'aide alimentaire ont été distribuées depuis le début du confinement grâce à la plateforme alimentaire, soit une hausse de 40% par rapport à la même période l'année dernière. Cette plateforme est gérée par la Croix Rouge française et financée à plus de 80% par l'Etat (à hauteur de 590 000€ en Guyane en 2019). Cette plateforme fournit les colis d'aide alimentaire aux CCAS et aux associations, qui les distribuent ensuite aux bénéficiaires.

L'État va augmenter très fortement le financement de cette plateforme afin d'intensifier la distribution d'aide alimentaire pendant la période de confinement et tout au long de l'année 2020.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex

La distribution de chèques services / bons alimentaires

Le Gouvernement a mis en place un dispositif spécial d'aide alimentaire d'urgence pour les plus précaires, les chèques services qui permettent l'achat en magasin de produits d'alimentation et d'hygiène.

Ces chèques services seront distribués aux plus précaires, qui vivent à la rue, dans les habitats informels et en hébergement d'urgencepar l'intermédiaire d'associations (notamment la Croix Rouge française et et le Samu social).

Plus de 60 000 chèques services seront distribués en Guyane dans les 15 prochains jours. Selon les besoins, la distribution de ces chèques services pourra être encore amplifiée.

Coordination territoriale

La coordination d'ensemble est assurée au niveau institutionnel par une cellule de continuité sociale coprésidée par la Préfecture et la CTG. Des groupes de travail techniques se réunissent régulièrement pour assurer la coordination opérationnelle sur l'eau dans les habitats informels, l'aide alimentaire, la santé des publics les plus précaires et l'accompagnement administratif et financier des associations et entreprises de l'ESS.

Une adresse mail est dédiée aux partenaires, notamment associatifs : continuite-sociale@guyane.pref.gouv.fr

Les citoyens qui souhaitent apporter une aide bénévole à la mobilisation sociale et les organismes qui ont besoin de volontaires peuvent se signaler sur le site www.jeveuxaider.gouv.fr

Opération d'aide alimentaire sur Saint-Laurent du Maroni

La sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni a coordonné une distribution d'aide alimentaire de grande ampleur sur Saint-Laurent-du-Maroni, qui commencera vendredi 17 avril

Les services de l'Etat en Guyane, la CTG, la ville de Saint-Laurent du Maroni, les Forces armées de Guyane, les CCAS, la Croix-Rouge, Lions Club Ouest Guyane et les associations Mama Mobi et AKATIJ sont partenaires dans cette opération.

Pendant celle-ci, 2500 colis ou tickets services seront distribués et permettront de couvrir environ 10 000 personnes.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex